

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DFPE 138 Subvention (960 143 euros) et convention avec l'association « La Maison Kangourou » (10e) pour la création d'un multi accueil au 34/36 rue du Montparnasse (6e).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association « La Maison Kangourou » (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « La Maison Kangourou » ayant son siège social 10 rue de Lancry (10e), pour l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention d'équipement de 960 143 euros est allouée à l'association « La Maison Kangourou » (n° SIMPA 20597) pour la création d'un multi accueil situé 34/36 rue du Montparnasse (6e).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée sur le chapitre fonctionnel 904, rubrique 4221, nature 20422, du budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019 et suivants, sous réserve des décisions de financement ultérieures.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO